

Département
HAUT-RHIN

COMMUNE DE BRUEBACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement
MULHOUSE-SUD

SEANCE DU 12 février 2026

Nombre de
Conseillers élus

15

L'an deux mille vingt-six, le 12 février
Le Conseil Municipal de la commune de Bruebach
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,
sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles SCHILLINGER

Conseillers en
fonction

14

Présents : Mme Brigitte OSTERTAG - M. Christophe SIX - M. Daniel BING,
Adjoint - Mme Corinne HAJOSI - M. Luc RIEFFEL - Mme Priscille BAKAJ -
M. Jean-Baptiste IDCZAK - M. Benoît RINGENBACH - Mme Aurélie LHOMMÉ
- M. Aurélien MEROT - M. Jean-Marc JUND - M. Francis BACH

Conseillers
présents

13

Absent excusé et non représenté : Mme Caroline MULLER

Absent : /

A donné procuration : /

Mme Corinne HAJOSI a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

3. Travaux

3.3. Aménagement de sécurité de la RD 21 : Demande de subvention amende de police

Vu la délibération 3.2. du 12 février 2026 approuvant le programme définitif des travaux d'aménagement de sécurisation de la RD 21.

Monsieur le Maire rappelle que le projet d'aménagement de sécurité de la RD 21 consiste à :

- réguler la vitesse des véhicules,
- sécuriser les déplacements des piétons,
- sécuriser le carrefour central de la commune par l'installation de feux tricolores,
- sécuriser les arrêts de bus.

Ces aménagements visent à imposer le respect de la vitesse réglementaire qui sera abaissée à 30km/h, à assurer l'équilibre entre tous les modes de déplacements en favorisant les conditions de sécurité des piétons et les cycles.

Le projet proposé a été validé par la Direction des routes, des infrastructures et des mobilités de la Collectivité européenne d'Alsace.

Le coût prévisionnel total des travaux se détaille comme suit :

- Lot 1 : Voirie et réseaux humides 547 694,00 € H.T.
- Lot 2 : Réseaux secs 66 085,00 € H.T.

Coût total du projet 613 779,00 € H.T. soit 736 534,80 € T.T.C.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter l'attribution d'une subvention auprès de la Collectivité européenne d'Alsace à hauteur de 50% au titre de la répartition du produit des amendes de police pour ces aménagements de sécurisation.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **approuve** le programme définitif des travaux d'aménagement et de sécurisation de la RD21 - rue Principale,
- **valide** le coût prévisionnel des travaux qui s'élève à 613 779,00 € H.T.,
- **sollicite** une subvention auprès de la Collectivité européenne d'Alsace au titre du produit des Amendes de police,
- **autorise** le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération,
- **prend acte** que les crédits nécessaires son inscrit au Budget Primitif 2026.

BRUEBACH le 16 février 2026

La Secrétaire de séance,
Corinne HAJOSI



Le Maire,
Gilles SCHILLINGER

